



Protocole de déconfinement du MACH78 à partir du 11 MAI 2020

Préambule

Toutes ces procédures et recommandations sont issues des décrets gouvernementaux pour le respect des règles sanitaires pendant la période de retour à la pratique de nos activités.

Le vol libre, le vol circulaire, le vol radiocommandé, l'astromodélisme, et la mini aérostation.

Un redémarrage raisonné des disciplines d'aéromodélisme nous semble possible tout en préservant la santé des Français, et en assurant la continuité de la vie de la nation.

1. Reprise de la pratique individuelle et en club dès le 11 mai.

• **Pratique non autorisées le 11 mai**

- La pratique Indoor en gymnase.
- Les interventions en atelier de construction ;
- Les manifestations et compétitions.
- La formation, l'écolage (celle-ci reprendra en septembre en fonction des autorisations des autorités gouvernementales).

• *La pratique individuelle isolée extérieure*

Chaque personne pourra pratiquer l'aéromodélisme en respectant le principe de distanciation entre pratiquant.

Chacun se rends sur le terrain en évitant d'être plus de 10 au même moment.

Un tableau de présence sera mis en place pour le respect de cette consigne.

IL EST IMPÉRATIF DE REMPLIR, AVANT DE VENIR SUR LE TERRAIN, ET DE RESPECTER CE TABLEAU DE PRÉSENCE QUI POURRA NOUS ÊTRE DEMANDÉ PAR LES AUTORITÉS SANITAIRES EN CAS DE DOUTE ET DE BESOIN.

Chacun peut voler en respectant une distance de sécurité (1m au minimum).

• *L'entretien des terrains d'aéromodélisme.*

Le printemps étant très avancé, il est nécessaire de procéder à la remise en état de notre terrain avant de recommencer à voler.

Les gros travaux d'entretien et d'aménagement se feront dès que possible

Lors des ces travaux, il convient de :

- Respecter les gestes barrières (port du masque et des gants).
- Limiter le nombre de personnes intervenant sur l'utilisation du matériel.

• *Règle applicables aux adhérents*

- Respecter les gestes barrières : port du masque et lunette large ou visière protectrice en d'accompagnement d'une autre personne.
- En cas de symptôme, rester chez soi et consulter.
- Se déplacer sur site individuellement ou à 2 maximum. (Exceptions les familles nombreuses)
- Sur les lieux ne pas rester inactif.
- Pratiquer et rentrer chez soi.
- Éviter les longs déplacements (maximum 100 km de son domicile).
- En cas de doute sur son état de santé, rester à la maison et consulter son médecin.

• *Règles applicables au club.*

- Faire respecter les gestes barrières.
- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter.



- Mise à disposition du gel hydro alcoolique et/ou un moyen de se laver les mains avec du savon. (amener un jerrican d'eau, savon, et serviette)
- Port des masques obligatoire lors des phases d'accueil et de pratique.
- Rappel et précision des règles sanitaires (individuellement ou collectivement) à chaque nouvel arrivant : elles seront affichées sur les lieux de pratiques.
- Edition d'un document spécifiant les conditions de reprise à destination des éventuels formateurs.
- Réduction des groupes (10 pratiquants au maximum) pour respecter plus facilement les règles de distanciation et diminuer les interférences interpersonnelles.
- Utilisation par les pratiquants de leurs propres équipements de protection individuelle et de leur matériel de pratique, **et pas d'échange de matériel, outillage, entre pratiquants sans désinfection préalable.**
- **Enregistrement par le club des coordonnées de chaque pratiquant dans un cahier de présence. Le club s'engage à communiquer celui-ci aux services sanitaires qui en feraient la demande à visée épidémiologique.**
- Utilisation de moyens de locomotion personnels et individuels pour se rendre au lieu d'activité.
- Éviter les longs déplacements (limite de 100 km de son domicile).

2. Activités dans le local et l'atelier (à partir de mi juin 2020)

En fonction des autorisations et des consignes gouvernementales, les activités de constructions et réparations pourraient être envisagées en juin 2020.

Dans ce cas il conviendra de :

- Réserver son heure de passage au local.
- Respecter les gestes barrières.
- Porter des masques lors des phases d'accueil et de pratique.
- Respecter une surface de 4 m² par personne (soit 2 personnes maxi par niveau au local).
- En cas de personne symptomatique, lui demander de quitter les lieux et l'inviter à consulter.

3. Règles destinées aux rencontres aéromodélistes (envisagées à partir du 15 juillet 2020) :

- Les rencontres aéromodélistes se déroulent sans faire appel au public, en pleine nature, ou sur des terrains d'aéromodélisme fédéraux dûment répertoriés.
- Respect des gestes barrières et en général de toutes les règles destinées à la pratique.
- Affichage par les organisateurs des consignes sanitaires à appliquer.
- Obligation aux participants du port des masques et lunettes ou visières lors des déplacements, au briefing, lors de l'accueil, à l'inscription.
- Mise à disposition du gel hydro alcoolique et/ou un moyen de se laver les mains avec du savon.
- Aucune organisation de repas, apéritif, buvette.
- La manifestation réunit au maximum 30 personnes (organisation et sportifs inclus).
- Les transports jusqu'au lieu de pratique se feront par véhicule personnel. Ce nombre et ces restrictions évolueront selon les consignes gouvernementales.

Le Président

Le Secrétaire Général

Le Trésorier